



# MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

## du transport de substitution des lignes interurbaines du réseau **de l'Allier**

(SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ)

### 1 — PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le service de substitution permet à une personne handicapée d'utiliser une ligne interurbaine lorsque les arrêts de prise en charge ou de dépose de son voyage sont des arrêts identifiés comme prioritaires dans le Sd'Ap et ont été classés en « impossibilité technique avérée » (ITA) ou ne sont pas encore aménagés pour être accessibles.

Ce service de substitution est mis en place sur réservation et emprunte les mêmes itinéraires et horaires que la ligne interurbaine, sur la portion de l'itinéraire non accessible. La personne utilisant ce service pourra monter à bord du véhicule de substitution à proximité du point d'arrêt de la ligne interurbaine, non accessible et être transportée sur la portion non accessible.

### 2 — LES AYANTS-DROIT / MODALITÉS D'INSCRIPTION

Ce service s'adresse aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux est supérieur ou égal à 80% ou d'une carte mobilité inclusion (CMI) avec la mention « invalidité ».

Pour avoir accès au service, il est nécessaire de s'inscrire auprès de l'Antenne des transports scolaires et interurbains de l'Allier **au moins 15 jours avant la première réservation** via le formulaire d'inscription en annexe.

Le formulaire d'inscription doit être complété et renvoyé à l'Antenne des Transports avec une copie de la carte d'invalidité. Lors de son inscription, le demandeur doit préciser son point d'arrêt de montée et son arrêt de descente. Après validation, un numéro d'inscription lui sera transmis et la réservation pourra être prise en compte.

### 3 — RÉSERVATION ET ANNULATION :

La réservation du service de substitution se fait par téléphone ou par courriel au plus tard la veille du déplacement avant 11 h (ou l'avant-veille si le jour est férié). Pour un voyage le lundi, la réservation doit se faire avant 11h le vendredi.

Les réservations peuvent se faire jusqu'à 15 jours à l'avance. Lors de la réservation, il doit être précisé la présence ou pas d'un accompagnateur.

**Contact : Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Allier**  
**1 avenue Victor Hugo CS11665 03 016 Moulins Cedex**  
**Tel : 04.73.31.85.00 / Courriel : [transports03@auvergnerhonealpes.fr](mailto:transports03@auvergnerhonealpes.fr)**

En cas d'affluence sur le service, le nombre de réservation pourra être limité.

Lorsque l'utilisateur, quelle qu'en soit la raison, ne peut effectuer le déplacement qu'il a réservé, il est tenu d'en informer l'Antenne régionale des transports de l'Allier au plus tard la veille du transport avant 17h.

Le respect de ces délais est essentiel à la bonne utilisation des moyens publics.

En cas de non annulation, ou d'absence de justification valable, l'utilisateur pourra voir ses droits de réservation suspendus.

### 4 — LES TARIFS

Les tarifs du service de substitution pour les ayants droit sont ceux appliqués sur l'ensemble du réseau. Dans le cas où le service ne concernerait qu'une partie de l'itinéraire d'une ligne, un seul titre de transport sera nécessaire (celui de la ligne interurbaine).

L'accompagnant, même mineur, d'une personne possédant une carte d'invalidité ou une carte Mobilité Inclusion avec la mention « besoin d'accompagnement » bénéficie de la gratuité pour son trajet.

Les chiens guides d'aveugles sont autorisés à voyager gratuitement avec leur maître.

### 5 — LE RÈGLEMENT

S'agissant d'un service de substitution, le règlement intérieur des lignes interurbaines s'applique.

Ce règlement est disponible sur [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)

### 6 — FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription est le suivant :

## Inscription au service de substitution

du réseau interurbain de l'Allier

#### IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  /  /   
Adresse :   
Code postal :  Ville :   
Tél. fixe :  Portable :   
Adresse mail :

#### SITUATION DE HANDICAP

Type de handicap :   
**SI HANDICAP MOTEUR :**  Fauteuil roulant électrique  Fauteuil roulant manuel  
**SI HANDICAP VISUEL :**  Avec chien guide  
**ACCOMPAGNATEUR :**  Avec accompagnateur systématique (mention figurant sur la carte d'invalidité)  
*Fournir une copie de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI)*

#### TRAJET(S) ENVISAGÉ(S)

**TRAJET 1**  
Nom de la ligne départementale :   
Nom l'arrêt de montée :  Commune :   
Nom l'arrêt de descente :  Commune :   
**TRAJET 2**  
Nom de la ligne départementale :   
Nom l'arrêt de montée :  Commune :   
Nom l'arrêt de descente :  Commune :   
**TRAJET 3**  
Nom de la ligne départementale :   
Nom l'arrêt de montée :  Commune :   
Nom l'arrêt de descente :  Commune :   
**TRAJET 4**  
Nom de la ligne départementale :   
Nom l'arrêt de montée :  Commune :   
Nom l'arrêt de descente :  Commune :   
**TRAJET 5**  
Nom de la ligne départementale :   
Nom l'arrêt de montée :  Commune :   
Nom l'arrêt de descente :  Commune :   
**TRAJET 6**  
Nom de la ligne départementale :   
Nom l'arrêt de montée :  Commune :   
Nom l'arrêt de descente :  Commune :

## FRÉQUENCE DE DÉPLACEMENT

- 3 à 5 fois par semaine
- 1 à 2 fois par semaine
- 1 à 2 fois par mois
- Très occasionnel

## AUTRES INFORMATIONS QUE LE DEMANDEUR SOUHAITE PORTER À CONNAISSANCE

Je soussigné(e)   
certifie l'exactitude des renseignements cidessus.

À

Le  /  /

Signature

Ce document est à transmettre par courrier ou courriel accompagné d'une copie de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion à l'adresse suivante :

**Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Allier**  
**1 avenue Victor Hugo CS11665 03 016 Moulins Cedex**  
**Tel : 04.73.31.85.00 / Courriel : [transports03@auvergnhonealpes.fr](mailto:transports03@auvergnhonealpes.fr)**

## TRAITEMENT PAR L'ADMINISTRATION

Traitement le :  /  /  par

### AVIS :

Favorable pour les trajets :

Défavorable pour les trajets :

Observations :

N° d'inscription :